



**Intervention de Bruno CHAVANAT
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 5 juillet 2010
Délibération n°20**

Les associations sont au cœur et souvent à la base d'une grande part de la vie sociale de la ville.

C'est une richesse, une richesse double.

Ce n'est pas seulement une richesse qui résulte du service rendu (sport, musique, entraide, culture, services aux familles), c'est aussi une richesse en soi. La vie associative est une école d'engagement et de responsabilité issus de plusieurs traditions (associations laïques, patros).

- Toute richesse est le fruit d'un effort.

Le maintien de la vie associative à Rennes ne peut résulter que d'un effort partagé entre les associations elles-mêmes et la Ville.

- Or, le secteur associatif connaît des difficultés :
 - engagement bénévole : vieillissement, besoin de formation, difficulté croissante à fidéliser dans la durée
 - administratives : normes juridiques et comptables, multiplicité des partenaires
 - financières : Etat, Département et Ville plafonnent voire diminuent leur engagement.

Face à ces difficultés, 2 évolutions sont possibles.

La première évolution consiste à privilégier le service rendu sur la dynamique de la vie associative. "Peu importe le flacon pourvu qu'on en est l'ivresse", "Peu importe qui rend le service pourvu qu'il soit rendu".

C'est clairement ce qui transparaît de la politique de la ville au fil des ans et de la convention.

Comment se manifeste cette évolution.

Il y a d'une part, des éléments qui ne sont pas critiquables.

- Oui, la Ville est légitime à afficher ses objectifs. C'est le principe même des conventions. La ville apporte locaux (50 000 m²), prend en charge 90 % fluides (500 000 €)...
- Mais affirmer ses objectifs ne veut pas dire se substituer au secteur associatif sous prétexte de vouloir l'aider.

Nous assistons depuis plusieurs années à une remise en cause profonde, lente mais délibérée de l'équilibre du modèle associatif rennais.

Les associations connaissent des difficultés certes, mais elles ont un rôle irremplaçable pour permettre engagement et responsabilité.

Or la Ville a plusieurs reprises a choisi de tirer parti des difficultés des associations pour, non pas les aider à recouvrer leur autonomie et leur responsabilité, mais pour affaiblir cette autonomie et cette responsabilité, c'est-à-dire la capacité des habitants à se prendre en charge eux-mêmes :

- en venant les concurrencer sur leur terrain par la création des conseils de quartier
- en cassant l'OSCR plutôt qu'en cherchant à le faire vivre
- en cherchant à éliminer des associations en remettant en cause leur responsabilité.

L'exemple de la Maison de quartier de Maurepas, très caractéristique, plutôt que de la mettre au cœur de projets nouveaux, elle est tenue à l'écart puis démantelée.

Cette politique qui s'appuie sur des difficultés pour affaiblir l'initiative plutôt que de la renforcer, nous la contestons.

Nous avons une autre conception de la vie associative, école de responsabilité et d'engagement qui a valeur en soi.

Et c'est la raison pour laquelle, même si nous ne contestons pas une part des efforts réalisées pour aboutir à ces conventions, nous souhaitons voir affirmer de nouveaux principes.

1°) Equipement de quartier = associations de quartier

- Pourquoi ne pas permettre aux des habitants eux-mêmes de prendre des responsabilités dans leur quartier.
- Pourquoi objecter que c'est lourd et compliqué
- Pourquoi ne pas aider à prendre la responsabilité au lieu de les dissuader.
- La question a été débattue à propos de Beauregard. Il est encore temps.

2°) Lorsqu'un équipement nouveau se crée et que la gestion associative est envisagée, il faut faire un appel à projets.

3°) De manière générale, la transparence

- quelle part des effectifs est payée par la Ville de Rennes ?
- quelle part des équipements est payée par la Ville de Rennes ?

4°) Maurepas

Apporter la garantie d'assumer ses obligations d'employeurs auprès des 14 salariés.

